

AXA World Funds II

Société d'investissement à capital variable domiciliée au Luxembourg
Siège social : 17, boulevard de Kockelscheuer, L-1821 Luxembourg
Registre du commerce : Luxembourg, B27526
(le « **Fonds** »)

Avis aux actionnaires du compartiment « AXA World Funds II – Evolving Trends Equities »

LE PRÉSENT DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE.
EN CAS DE DOUTE, VEUILLEZ CONSULTER UN PROFESSIONNEL

Les termes en majuscules utilisés dans le présent document ont la même signification que celle qui leur est donnée dans le prospectus du Fonds.

Luxembourg, le 8 septembre 2026

Chers actionnaires,

Le conseil d'administration du Fonds (le « **Conseil** ») a pris acte du fait que le conseil d'administration d'AXA World Funds (« **AWF** »), ainsi que le conseil d'administration de BNP Paribas Funds, ont décidé de procéder à la fusion par absorption d'AXA World Funds – Evolving Trends (le « **Compartiment absorbé** »), pour lequel AXA World Funds II – Evolving Trends Equities (le « **Compartiment** ») agit en tant que compartiment nourricier, dans BNP Paribas Funds Global Megatrends (le « **Compartiment absorbant** », le Compartiment absorbé et ce dernier étant ci-après dénommés les « **Compartiments fusionnés** ») (cette opération étant ci-après dénommée la « **Fusion** »), avec effet au 15 octobre 2026 (la « **Date d'entrée en vigueur** »).

Les frais et dépenses juridiques, de conseil et administratifs liés à la préparation et à la réalisation de la Fusion seront pris en charge par BNP Paribas Asset Management Europe, la société de gestion d'AWF (la « **Société de gestion** »).

En conséquence de la Fusion, le Compartiment absorbant sera désigné comme compartiment maître du Compartiment, au lieu du Compartiment absorbé, à compter de la Date d'entrée en vigueur. Afin de mieux refléter sa stratégie d'investissement à la suite du changement de compartiment maître, le Conseil a également décidé de renommer le Compartiment « AXA World Funds II – Global Megatrends ».

Par conséquent, le Conseil d'administration a donc décidé de modifier le prospectus du Fonds (le « **Prospectus** ») et, en particulier, le supplément décrivant les caractéristiques du Compartiment, afin de refléter ce changement de compartiment maître, la description des principales caractéristiques dudit compartiment maître ainsi que le changement de dénomination du Compartiment. L'Annexe DIC(I) du Compartiment sera également modifiée.

Par ailleurs, la manière dont les risques liés au développement durable sont pris en compte pour le Compartiment est décrite dans la section « Facteurs de risques généraux » du Prospectus.

Les actionnaires sont informés que la Commission de Surveillance du Secteur Financier a approuvé l'investissement du Compartiment dans des actions du Compartiment absorbant à compter de la Date d'entrée en vigueur.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

The sustainable
investor for a
changing world

La présente note décrit les différences entre les caractéristiques des Compartiments fusionnés, ainsi que les implications du changement envisagé de compartiment maître du Compartiment résultant de la Fusion.

1. Comparaison des caractéristiques clés des Compartiments fusionnés

Les actionnaires sont invités à noter qu'il existe des différences entre les caractéristiques des Compartiments fusionnés, comme le précise le tableau ci-dessous.

Les autres caractéristiques importantes des Compartiments fusionnés, telles que :

- l'exercice comptable,
- le commissaire aux comptes agréé,
- la devise de référence,
- la catégorie SFDR,
- la méthode de calcul du risque global,
- l'ISR,
- la période de détention recommandée,
- la fréquence de calcul de la valeur nette d'inventaire,
- les dates d'exécution des ordres et de règlement,
- la base de calcul des prix pour les ordres de souscription, de conversion et de rachat, à l'exception des classes d'actions X de BNP Paribas Funds,

sont identiques.

	AXA World Funds – Evolving Trends (Compartiment absorbé)	BNP Paribas Funds Global Megatrends (Compartiment absorbant)
Objectif d'investissement	Viser la croissance à long terme de vos investissements, en USD, à partir d'un portefeuille activement géré, composé d'actions cotées et de titres liés à des actions.	Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme en investissant principalement dans des actions internationales qui visent à tirer parti des mégatendances structurelles qui déterminent la performance des marchés. Ces mégatendances structurelles concernent, entre autres, les secteurs suivants : l'innovation, la démographie, la géopolitique et l'environnement, offrant des opportunités dans toutes les régions et tous les secteurs.
Politique d'investissement, indice de référence	Le Compartiment est activement géré de manière à saisir des opportunités sur les marchés d'actions du monde entier, en investissant principalement dans des actions de sociétés incluses dans l'univers de l'indice MSCI AC World Total Return Net (l'« Indice de référence »). Dans le cadre du processus d'investissement, le Gestionnaire financier dispose d'un pouvoir de décision étendu concernant la composition du portefeuille du Compartiment et peut adopter, en fonction de ses convictions d'investissement, des positions de surpondération ou sous-pondération importantes sur des pays, des secteurs ou des entreprises par comparaison avec la composition de l'Indice de référence et/ou adopter une exposition à des entreprises, pays ou secteurs non inclus dans l'Indice de référence, même si les composantes de l'Indice de référence sont généralement représentatives du portefeuille du Compartiment. Ainsi, la déviation par rapport à l'Indice de référence est susceptible d'être importante. À des fins de clarté, il convient de préciser que l'Indice de référence est un indice de marché général, qui n'est pas conforme à l'objectif d'investissement durable du Compartiment, mais est utilisé comme référence pour son objectif financier. Le Compartiment investit principalement dans des actions de sociétés situées partout dans le monde. En particulier, le Compartiment maître investit principalement dans des actions et des titres assimilés de sociétés du monde entier bénéficiant de l'évolution de thèmes de croissance majeurs influencés par des évolutions structurelles (telles que la démographie, les innovations technologiques ou les facteurs environnementaux) qui, selon le Gestionnaire financier, représentent l'avenir pour les investisseurs en actions. Le Compartiment peut investir dans des sociétés de toute capitalisation ou de tout marché ou secteur. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % dans des titres convertibles et jusqu'à 10 % dans des Actions A cotées sur le Shanghai Hong Kong Stock Connect. Les flux de trésorerie du Compartiment sont investis dans le but d'obtenir des liquidités et de gagner en sécurité et en performance. Le Compartiment peut	L'indice de référence « MSCI AC World (USD) NR » est utilisé pour comparer les performances. Le compartiment n'est pas soumis à un indice de référence et sa performance peut s'écarter sensiblement de celle de cet indice. Ce compartiment investit à tout moment au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés sélectionnées selon un processus d'investissement fondé sur l'analyse fondamentale. La partie restante, à savoir au maximum 25 % de ses actifs, peut être investie dans toute autre valeur mobilière ou instrument du marché monétaire (y compris les « P-Notes »), à condition que les placements en titres de créance de toute nature ne dépassent pas 15 % de ses actifs, et jusqu'à 10 % de ses actifs peuvent être investis dans des OPCVM ou des OPC. En ce qui concerne les limites d'investissement susmentionnées, les placements du compartiment dans des « Actions A chinoises » via le programme Stock Connect peuvent atteindre jusqu'à 20 % de ses actifs. Le compartiment peut être exposé aux marchés émergents à hauteur de 20 % de ses actifs, y compris à la Chine.

	investir dans des instruments du marché monétaire, des OPCVM monétaires et des dépôts. Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des OPCVM et/ou autres OPC. Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales. De plus amples informations concernant la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales sont disponibles dans l'Annexe relative au Règlement SFDR correspondante du Compartiment.	Le compartiment peut détenir des actifs détenus à titre accessoire dans les limites et conditions décrites dans le Livre I, Annexe 1 – Actifs éligibles, point 7.
Catégorie SFDR et politique d'investissement durable	Article 8 Proportion minimale des investissements utilisés pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues : 80 % Proportion minimale d'investissements durables : 40 % Proportion minimale d'investissements durables poursuivant un objectif environnemental qui ne sont pas conformes à la taxonomie de l'UE : 1 %. Proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif social : 1 %. Indicateur de durabilité utilisé pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment absorbé : moyenne pondérée de l'intensité carbone du Produit financier et de son Indice de référence, définie comme la quantité d'émissions de GES (couvrant au moins les scopes 1 et 2) par tonne par million de dollars de chiffre d'affaires rejetée dans l'atmosphère, exprimée en CO₂ par tonne par million de dollars de chiffre d'affaires. Le Gestionnaire d'investissement sélectionne les investissements en suivant une approche extra-financière qui s'appuie sur des filtres d'exclusion, tel que décrit dans la Politique d'exclusion sectorielle et la Politique relative aux normes ESG d'AXA IM. Ces exclusions sectorielles couvrent des domaines tels que les armes controversées, les risques climatiques, les matières premières agricoles ainsi que la protection des écosystèmes et la déforestation et le tabac. Les Normes ESG englobent des exclusions spécifiques sur les armes au phosphore blanc et excluent des investissements dans des titres émis par des sociétés qui enfreignent les normes et standards internationaux tels que les principes du Pacte mondial des Nations unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ainsi que les investissements dans les entreprises impliquées dans des incidents graves liés aux questions ESG ou dont la notation ESG est de faible qualité (qui est inférieure à 1,43 [sur une échelle de 0 à 10], sachant que ce nombre fait l'objet d'un ajustement). Les instruments émis par les pays où sont observées des catégories spécifiques de violations graves des droits de l'homme sont également interdits.	Article 8 Proportion minimale des investissements utilisés pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues : 80 % Proportion minimale d'investissements durables : 35 % Proportion minimale d'investissements durables poursuivant un objectif environnemental qui ne sont pas conformes à la taxonomie de l'UE : 10 % Proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif social : 10 % Le Gestionnaire financier applique la Politique d'investissement durable de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, qui intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement du compartiment, conformément aux dispositions du Livre I. Le gestionnaire financier applique en permanence une analyse non financière à au moins 90 % des actifs du compartiment (sauf liquidités accessoires), sur la base du cadre interne de notation ESG propriétaire décrit dans le Livre I. Le compartiment doit présenter un score ESG moyen pondéré de son portefeuille supérieur au score ESG moyen pondéré de son univers d'investissement, tel que défini dans le Prospectus.
Produits dérivés et techniques	Le Compartiment peut recourir à des produits dérivés à des fins de gestion efficace du portefeuille et de couverture. Le Compartiment n'utilisera pas de dérivé de crédit sur transfert de rendement. Le recours aux produits dérivés sera conforme aux conditions définies à la section « En savoir plus sur les produits dérivés ». Dans le cadre de son activité de gestion d'investissements quotidienne, le Compartiment utilise, à des fins de gestion efficace de portefeuille, les techniques suivantes (en % de l'actif net) : • Prêt de titres : anticipé, 0-10 % ; maximum, 90 % Par le biais d'opérations de prêt de titres, le Compartiment cherche à améliorer le rendement quotidien (les actifs prêtés générant un rendement supplémentaire pour le Compartiment). Les principaux types d'actifs concernés sont les actions. Le Compartiment n'a recours ni aux opérations d'emprunt de titres ni aux contrats de mise/prise en pension.	Les instruments financiers dérivés de base, ainsi que les warrants, peuvent être utilisés à des fins de gestion efficace du portefeuille et de couverture, comme décrit aux points 2 et 3 de l'Annexe 2 du Livre I. Les principaux instruments financiers dérivés de base sont les suivants : (i) Swaps de devises ; (ii) Contrats à terme, tels que les contrats de change ; (iii) Swaps de taux d'intérêt – IRS ; (iv) Instrument financier à terme (sur actions, taux d'intérêt, indices, obligations, devises, indices de matières premières ou indices de volatilité) ; (v) Options (sur actions, taux d'intérêt, indices, obligations, devises ou indices de matières premières). Le compartiment n'est pas autorisé à recourir au prêt de titres, à l'emprunt de titres, aux dérivés de crédit sur transfert de rendement ni aux opérations de pension ou de prise en pension.

	Toutes les techniques de gestion efficace de portefeuille seront conformes aux conditions définies à la section « En savoir plus sur la gestion efficace du portefeuille ».	
Risques spécifiques	• Marchés émergents • Investissements dans l'univers des petites et/ou microcapitalisations • Investissements internationaux • ESG • Investissement via le programme Stock Connect	Risques spécifiques liés au marché : • Risque lié aux marchés émergents • Critères extra-financiers Risque d'investissement • Risque lié aux actions Risques spécifiques liés aux investissements en Chine continentale • Évolution des risques fiscaux en République populaire de Chine • Risques liés au programme Stock Connect
Jour ouvrable du Compartiment	Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat d'actions du Compartiment sont traités tous les jours qui constituent un jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg et au cours desquels la bourse de New York est ouverte.	Chaque jour de la semaine où les banques sont ouvertes au Luxembourg et où la Bourse de New York est ouverte.
Cut off	15 h, heure de Luxembourg, le Jour d'évaluation (J)	16 h CET pour les ordres STP et 12 h CET pour les ordres non-STP le Jour d'évaluation (J)
Société de gestion	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg
Banque dépositaire	State Street Bank International GmbH, succursale de Luxembourg	BNP Paribas, succursale de Luxembourg
Agent administratif central, agent sociétaire et agent payeur, agent de registre et agent de transfert	State Street Bank International GmbH, succursale de Luxembourg	BNP Paribas, succursale de Luxembourg

2. Caractéristiques de la classe d'actions du Compartiment absorbé dans laquelle le Compartiment est investi et de la classe d'actions correspondante du Compartiment absorbant dans laquelle le Compartiment sera investi

Comme le montre le tableau ci-dessous, le changement de compartiment maître entraînera une baisse du niveau des frais maximaux facturés indirectement par l'intermédiaire du compartiment maître. Les frais actuels, directement facturés au Compartiment et s'élevant à 1,715 % maximum, resteront les mêmes.

	AXA World Funds – Evolving Trends (Compartiment absorbé)	BNP Paribas Funds Global Megatrends (Compartiment absorbant)
Classes d’actions	M CAP USD (ISIN : LU0503939760)	X CAP (ISIN : LU0950374883)
Montant minimum de la souscription initiale	<u>10 millions</u>	<u>N/A</u>
Droits d’entrée	N/A	N/A
Commission de conversion	N/A	N/A
Frais de rachat	N/A	N/A
CDSC	N/A	N/A
Frais de gestion	N/A	N/A
Frais de gestion (AWF) / Autres (BNP Paribas Funds)	<u>Maximum 0,50 %</u>	<u>Maximum 0,20 %</u>
Commission de distribution	N/A	N/A
Commission de performance	N/A	N/A
Frais courants	0,17 %	0,16 %
Frais indirects maximaux facturés au niveau du compartiment maître	Jusqu’à 0,50 %	Jusqu’à 0,21 % ¹

3. Répercussions sur le Compartiment

La Fusion aura pour conséquence, pour le Compartiment, que son Compartiment maître changera à la Date d’entrée en vigueur. À ce titre, le supplément et l’Annexe SFDR du Prospectus décrivant les caractéristiques du Compartiment et, par conséquent, du compartiment maître dans lequel le Compartiment est investi, seront modifiés afin de remplacer la description du Compartiment absorbé (actuel compartiment maître) par celle du Compartiment absorbant (futur compartiment maître). Les DIC(I) du Compartiment seront également modifiés en conséquence.

Comme décrit ci-dessus, la Fusion aura par conséquent des répercussions indirectes sur les actionnaires du Compartiment dans la mesure où il existe des différences entre l’objectif d’investissement et la politique d’investissement du Compartiment absorbé, d’une part, et ceux du Compartiment absorbant, d’autre part.

¹ Ce montant comprend une taxe d’abonnement de 0,01 %

Nonobstant ce qui précède, la Fusion ne devrait pas entraîner de changement significatif dans la gestion des risques ou le profil de risque du Compartiment.

Veuillez noter qu'un rééquilibrage du portefeuille du Compartiment absorbé (impliquant des modifications des expositions indirectes du Compartiment) sera effectué avant la Fusion, pendant une période d'au moins cinq (5) jours ouvrables à compter du 8 octobre 2026.

Les coûts estimés liés au rééquilibrage du portefeuille du Compartiment absorbé représenteront environ 0,08 % de la valeur nette d'inventaire de ce dernier, mais pourraient être supérieurs ou inférieurs en fonction des résultats réels. Ces coûts seront pris en charge par le compartiment absorbé à hauteur de 0,10 %. Tout montant dépassant ce seuil sera pris en charge par la société de gestion d'AWF.

Ce changement de compartiment maître prendra effet le 15 octobre 2026 et le Compartiment commencera donc à investir dans le Compartiment absorbant à compter de cette date.

Étant donné que les souscriptions et les conversions d'actions du Compartiment absorbé (actuel compartiment maître du Compartiment) seront suspendues pour les actionnaires existants (c'est-à-dire, le Compartiment) le 8 octobre 2026 et la date limite pour racheter (sans frais) des parts du Compartiment absorbé est aussi fixée au 8 octobre 2026, le Compartiment ne sera plus en mesure d'honorer les demandes de souscription, de conversion et de rachat à son propre niveau ; il a donc été décidé de suspendre les souscriptions, conversions et rachats d'actions du Compartiment à compter du 8 octobre 2026 également, jusqu'à la Date d'entrée en vigueur.

Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec ces modifications peuvent solliciter leurs actions sans frais à compter de la date de cet Avis et jusqu'au 8 octobre 2026.

Une copie du Prospectus révisé (y compris des Annexes SFDR) et des DIC(I) du Compartiment sera mise à disposition gratuitement au siège social du Fonds et sur la page <https://funds.axa-im.lu/fund-centre>.

Les actionnaires pourront demander à recevoir plus d'informations concernant la Fusion.

Pour toute question à ce sujet, veuillez contacter le siège de la SICAV.

À l'attention des porteurs belges :

Lorsque le rachat est proposé sans frais (sauf taxes éventuelles) aux actionnaires du compartiment concerné, cette demande de rachat peut être adressée au distributeur auprès duquel il détient ses actions ou au service financier situé en Belgique : CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86 C b320, B – 1000 Bruxelles. Le présent prospectus, adapté pour tenir compte des modifications mentionnées ci-dessus, les DICs (en langue française), le règlement de gestion ainsi que les rapports annuels et semestriels seront également disponibles gratuitement au siège du service financier en Belgique. Il convient de signaler aux porteurs belges que les parts de classe I ne sont pas éligibles à la souscription en Belgique.

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est disponible sur le site internet de l'Association des Asset Managers Belges (« BeAMA » : <http://www.beama.be>).

Le Document d'Information Clés doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en Belgique est de 30 %.

Cordialement,

Le Conseil d'administration

AXA World Funds